

COMMUNE DE CIRON-



LA LANTERNE

N°83-JUILLET 2023

LE MOT DU MAIRE

Tout d'abord, un point sur les travaux effectués depuis le début de l'année.

- La réfection du chemin de Pellebuzan sur 350m et de la place du clos de l'école pour un montant de 22 374.80€HT.
- La mise en place d'un éclairage LED à la salle des fêtes, à la garderie et à la salle des associations à Scoury pour un montant de 13 101.38€.
- Concernant la traversée de Scoury :

Aujourd'hui la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public est terminée.

La mise en place du nouvel éclairage public est en cours.

Les raccordements électriques et téléphoniques, chez les particuliers, vont commencer à partir de juillet

L'étude de la traversée de Scoury est toujours en cours, une réunion pour une nouvelle version des aménagements est prévue le 23 juin, une réunion publique aura lieu soit en juillet soit en septembre.

La réalisation de ces travaux sera une contrainte pour le budget communal en raison d'une forte augmentation du prix des matériaux et d'une incertitude sur les recettes

Un 2^{ème} point : le Vivre ensemble

Plus loin dans ce journal, vous trouverez un nouvel article sur les incivilités que nous constatons depuis des années sans amélioration notable.

Je vous rappelle que la vie dans une commune nous oblige à respecter des règles pour un voisinage apaisé et pour un travail facilité des employés municipaux.

Dernier point, la commune n'a plus le droit d'utiliser des désherbants aussi bien sur les trottoirs, les places et le cimetière. Cette règle entraîne le développement de l'herbe sur tous ces endroits. Nous n'avons pas trouvé d'alternative.

Les désherbants « bio » ont une efficacité limitée

La désherbeuse mécanique entraîne une destruction de la couche superficielle du sol avec une érosion accrue en cas de pluie intense.

Nous allons devoir nous habituer à avoir de l'herbe sur les trottoirs et les places.

Nous maintiendrons un binage du cimetière le plus efficace possible.

Voici quelques points que je souhaitais porter à votre connaissance mais sachez que nous restons, le conseil municipal et moi-même, à votre écoute.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances

DEFEZ Gérard

Etat Civil

Mariage :

Jérôme TARTARIN et Valérie ROUSSEAU

le 06 mai

Félicitations aux mariés

Décès :

Denise MAUVENU

le 11 janvier

à Saint Gaultier

Martine FORET

le 18 février

au Blanc

Jacques BRUNAUD

le 13 mars

à Limoges

Gabin SOLA

le 28 mai

à Ciron

Inhumation

Bernard VAN MAERCKEN

le 16 juin

venant de Le Blanc

Nos condoléances attristées aux familles de ceux qui nous ont quittés.

MEDAILLES DE LA FAMILLE FRANCAISE

Le 22 décembre 2022, à la salle des fêtes, trois mères de famille de Ciron se sont vues remettre la médaille de la famille Française.

Un peu d'histoire :

La **Médaille de la famille** est une distinction [française](#) créée par décret du 26 mai 1920 sous le nom de « Médaille d'honneur de la famille française ». Depuis le 30 mai 2013, elle honore les parents « élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants de nationalité française, dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans, qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles ».

Le texte s'est adapté à l'évolution de la famille et le décret du 28 octobre 1982, reconnaît également le mérite des pères et de toute autre personne élevant dignement les enfants.

Après avoir adressé ses chaleureuses félicitations et compliments aux trois mères de famille, Monsieur le Maire a remis la médaille à

- Madame Aurélie BERTHON qui avec son conjoint Mickael Poiron élève et éduque 5 enfants (Lucas, Quentin, Jules, Louis et Gabriel)
- Madame Chantal CHEZEAU qui avec son conjoint Christophe Hermeline élève et éduque 6 enfants (Frédéric, Chris, Laure, Rachel, Mélody et Grace)
- Madame Lydia MENET qui avec son mari David élève et éduque 7 enfants (Lise, Martin, Pauline, Laure, Constance, Perrine et Benoit)

Elles ont reçu un diplôme, une plante et un bon d'achat.



Mme Brethon et sa famille



Mme Chézeau et sa famille



Mme Menet et sa famille

Informations

Cérémonies commémoratives

- Commémoration du 10 juillet 1944, le 09 juillet à 16h15 au monument des Descends
- Cérémonie du 14 juillet à 11h 00 au Monument aux Morts

Fermeture

En raison des congés,

l'Agence Postale Communale sera fermée : Du 24 juillet au 04 août

La Mairie sera fermée :

Du 27 juillet au 02 août inclus

Du 21 août au 02 septembre inclus

Rappel des horaires pour l'utilisation des tondeuses ou autres appareils à moteur thermique

Arrêté préfectoral n°2001-E-1962 du 13 juillet 2001 (article 8)

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15 h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Sacs poubelle 2023

Les sacs Noirs et Jaunes sont à votre disposition à la mairie, vous pouvez les récupérer pendant les horaires d'ouverture du secrétariat.

Ramassage des monstres

Le ramassage des encombrants (gros électroménager, matelas sommier, canapé) aura lieu **le mardi 01 août**. S'inscrire en mairie (tel : 02 54 37 95 92).

Repas des anciens :

Le repas du CCAS aura lieu le dimanche 15 octobre à la salle des fêtes.

Il est ouvert aux personnes domiciliées sur la commune ayant 66 ans dans l'année et plus.

Inscription à la mairie au plus tard le 07/10

Vente de mâts et console éclairage public

Les anciens mats d'éclairage sont proposés à la vente au prix de 50€ pièce et les anciens luminaires au prix de 25€ pièce.

Espace France Services

La Sous-préfecture du Blanc peut vous accompagner pour vos démarches administratives concernant la famille, la santé, l'emploi, la retraite, le logement, la mobilité, le budget, la justice, les titres sécurisés.

Une aide peut être apportée pour utiliser les services « e-administratif ».
Le service est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 12h sans rendez-vous et l'après-midi de 14h à 16h30 sur rendez-vous. Contact : 02 54 29 51 65.

Espace famille

Tout parent d'enfant scolarisé dans une école de la Communauté de Communes Brenne - Val de Creuse doit inscrire son enfant sur l'espace famille de la CDC.

Pour cela, il suffit :

- que la famille se connecte pour créer son compte sur : <https://espacefamille.aiga.fr/5452515>
- ou de contacter la CDC Brenne Val de creuse au 02 54 28 33 60 pour recevoir un mail de connexion à l'espace famille.

Site internet : Ciron.fr

Vous pouvez retrouver sur le site de la commune les différentes informations la concernant (PV de réunion de conseil, informations municipales...)

INCIVILITÉS

La vie en société n'est possible que dans le respect des autres.

Il n'est pas supportable de tolérer ce que montre ces photos prises le 20 Mai au hangar communal.



-Pour rappel : Ne peuvent être déposés en ce lieu que les sacs jaunes et noirs, les verres et les papiers.

Exceptionnellement y sont tolérés les cartons, à condition qu'ils soient dépliés ou aplatis. Tout le reste doit être déposé en déchetterie. Celle du Blanc est facile d'accès, bien organisée et ouverte du lundi au samedi, celle de Rivarenes est ouverte le lundi après-midi, le mardi matin, les mercredi, vendredi et samedi toute la journée.

-Autres rappels :

-le réseau d'eaux usées et d'épuration ne supporte pas les lingettes, contrairement à ce que laisse croire leur emballage. Elles sont sources de bouchages dans les pompes, ce qui nécessite souvent des interventions onéreuses et difficiles.

-les horaires de tontes : un bel après-midi suscite souvent la tonte du gazon, et le bruit de la tondeuse n'est pas agréable pour le voisin qui, lui, a justement envie de profiter de ce bel après-midi pour se reposer dans son jardin.

Il faut que chacun fasse preuve de tolérance à l'égard de l'autre.

La vie à la campagne engendre des nuisances différentes de celles de la ville. C'est la météo qui souvent dicte le travail des agriculteurs, et de tout temps les animaux ont leurs bruits et odeurs spécifiques. Elles ont au moins l'avantage d'être plus naturelles que celles de la ville.

Que chacun fasse un effort pour penser à l'autre, et la vie sera agréable et joyeuse pour tous.

L'opération « Mes déchets pour des œufs »



La commune de CIRON en partenariat avec le SYMCTOM a lancé pour ses habitants une opération « mes déchets pour des œufs ».

Après une réunion publique le vendredi 24 avril, la livraison des poules a eu lieu le mercredi 10 mai au hall de gare.

85 foyers volontaires de Ciron « pour adopter des poules » étaient accueillis par Damien Deschamps, responsable prévention communication au SYMCTOM et se sont vus remettre deux poules ainsi que de la documentation.

Le but de cette démarche est de sensibiliser les habitants à la nécessité de faire baisser de manière importante la quantité de sacs noirs. Une poule peut manger près de 150kg/an de déchets alimentaires.

Cette opération a été très appréciée par les habitants de Ciron et les poules, sans délai, ont déjà commencé à donner des œufs.



La fibre

A compter du 17 août 2023, la grande majorité de la commune sera concernée par l'ouverture de la commercialisation de la fibre.

Pour le secteur de Châtre et La Boissière se sera en 2024 avec Ruffec, pour Sennevault, les Bois et Fonfranc en 2024 avec Rosnay

Une demande de raccordement anticipé peut être effectué dans les 3 mois précédents **SAUF** pour une partie de la route de CHÂTEAUROUX tant que les travaux ne sont pas terminés.

Le raccordement anticipé est gratuit dans la limite de 150m entre le point de branchement dans la rue et l'intérieur de votre domicile. Au-delà de 150m un devis sera réalisé.

Le technicien utilisera les réseaux existants, aériens ou enterrés en fonction du secteur. Si des travaux de génie civil (gaine, fourreaux, regard...) en partie privée doivent être réalisés, ils seront à votre charge.

Ce raccordement anticipé correspond à la pose d'une prise optique dans le logement sans obligation préalable de souscrire à une offre auprès d'un opérateur.

1^{ère} étape : tester votre éligibilité sur www.berryfibreoptique.fr

Il faut saisir votre adresse complète : n° et nom de rue code postal et commune

Cliquer sur la pastille verte et effectuer votre demande de raccordement anticipé

Valider le mail de confirmation de rendez vous

2^{ème} étape : contacter un opérateur commercial et souscrire une offre fibre optique dès que les offres seront disponibles.

Si vous n'avez pas internet, vous pouvez contacter Berry numérique au 02 45 45 00 30 ou venir en mairie.

Travaux du Conseil Municipal

1^{er} semestre 2023

Séance du 11 janvier

- **DETR 2023**

Le conseil municipal décide de déposer deux dossiers de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2023 :

- 1^{er} : Aménagement de la traversée de Scoury

Pour financer ce projet estimé à 994 975 € HT (955 000€ de travaux et 39 975€ de maîtrise d'œuvre) le conseil charge M le Maire de déposer une demande de subvention à hauteur de 40% soit 397 990€.

- 2^{ème} : Rénovation énergétique de bâtiments publics

Un dossier de demande de subvention est déposé pour financer :

- salle des associations à Scoury : le changement des huisseries 19 996€ HT
Mise en place de LED 1 475.05€ HT
- Salle des fêtes et garderie périscolaire : remplacement des luminaires existants par des LED 11 017.48€ HT

Le montant des travaux est estimé à 32 488.53€ HT, une subvention sera demandée à hauteur de 40 % soit 12 995.41€.

Séance du 02 mars

- *Les comptes administratifs 2022 ont été approuvés.*

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		183 812.99	8 549.22		8 549.22	183 812.99
Opérations de l'exercice	365 790.30	552 071.53	361 209.37	512 645.38	726 999.67	1 064 716.91
TOTAUX	365 790.30	735 884.52	369 758.59	512 645.38	735 548.89	1 248 529.90
Résultats de clôture		370 094.22		142 886.79		512 981.01
Restes à Réaliser			489 916.48	186 956.33	489 916.48	186 956.33
Totaux cumulés			859 675.07	699 601.71		
Résultats définitifs		370 094.22	160 073.36			210 020.86

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Libellés	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		5 870.93	4 112.79		4 112.79	5 870.93
Opérations de l'exercice	83 771.80	85 128.99	56 146.23	60 264.86	139 918.03	145 393.85
TOTAUX	83 771.80	90 999.82	60 259.02	60 264.86	144 030.82	151 264.78
Résultats de clôture		7 228.12		5.84		7 233.96
Restes à Réaliser			2 285.10			
Totaux cumulés	83 771.80	90 999.82	62 544.12	60 264.86	146 315.92	151 264.68
Résultats définitifs		7 228.02	2 279.26			4 948.76

- *Comptes de gestion 2022*

Les comptes de gestion dressés par le trésorier sont approuvés par le conseil municipal.

- *Demande de subvention Fonds vert- remise en état de chemins ruraux forestiers.*

Le conseil municipal accepte la proposition de Mme le Maire de Chalais de remettre en état le chemin forestier mitoyen entre les deux communes pour un montant de 35 800€. Cette remise en état peut être subventionnée à hauteur de 80% dans le cadre de Fonds vert et plus particulièrement par le dispositif « prévention des incendies ».

Mme Le Maire de Chalais est chargée de gérer le dossier, la commune de Ciron remboursera à Chalais, 50% du reste à charge.

- *Appel à candidature dans le cadre du programme ACTEE SEQUOIA 3*

Le SDEI est lauréat du programme ACTEE SEQUOIA 3, il peut faire bénéficier de ces financements, les communes adhérentes au conseil en énergie partagé.

La commune dépose une demande pour la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation énergétique de la mairie, Agence Postale communale.

- *Parc agri-photovoltaïque au sol – La Bourrelière*

Après débat, le conseil municipal donne un avis favorable au projet présenté avec l'obligation de la remise en état des voies communales et chemins ruraux.

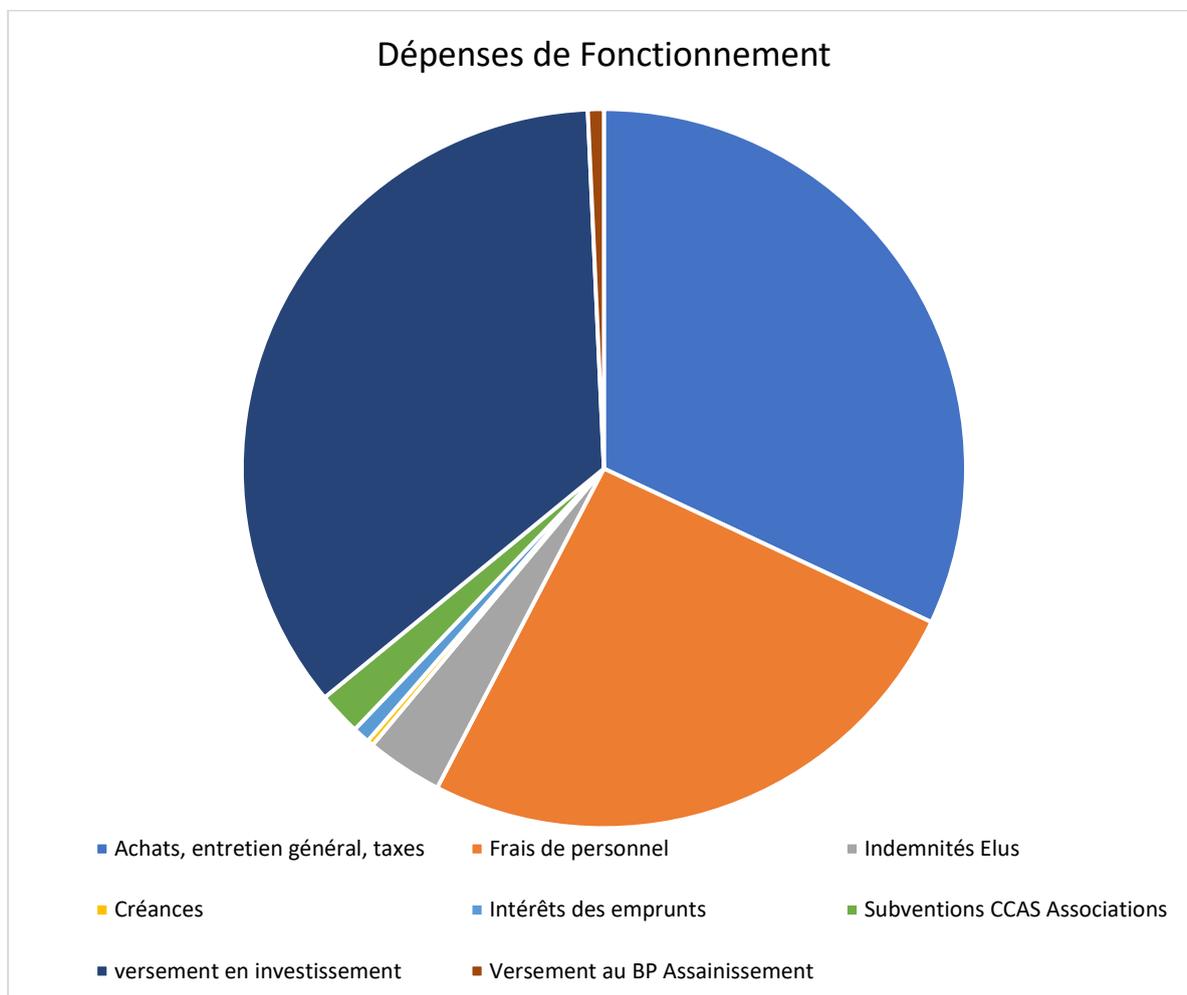
Séance du 06 avril

- *Affectation des résultats*

Le budget principal présente un excédent de fonctionnement de 370 094.22€. Afin de couvrir le déficit de la section investissement et des restes à réaliser, le conseil décide d'affecter à l'apurement du déficit la somme de 160 073.36€ et le reste de 210 020.86€ en excédent reporté.

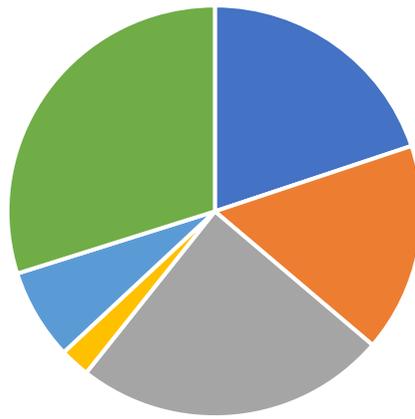
Le budget assainissement présente un excédent d'exploitation de 7 228.12€. Afin de couvrir le déficit de la section investissement et des restes à réaliser, le conseil décide d'affecter à l'apurement du déficit la somme de 2 279.26€ et le reste de 4 948.86€ en excédent reporté.

- *Budget primitif 2023*



Achats, entretien général, taxes	Frais de personnel	Indemnités Elus	Créances	Intérêts des emprunts	Subventions CCAS Associations	versement en investissement	Versement au BP Assainissement
224 990 €	179 800 €	24 000 €	2 000 €	5 350 €	13 610 €	247 835 €	5 000 €

Recettes de fonctionnement

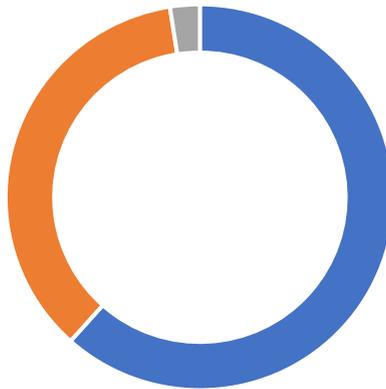


- Impôts et taxes
- Dotations
- Reversement CDC
- Remboursement frais personnel
- Loyers-divers
- Excédent

Impôts et taxes	Dotations	Reversement CDC	Remboursement frais personnel	Loyers-divers	Excédent
139 491 €	115 256 €	171 518 €	16 500 €	50 000 €	210 020 €

oooooooo

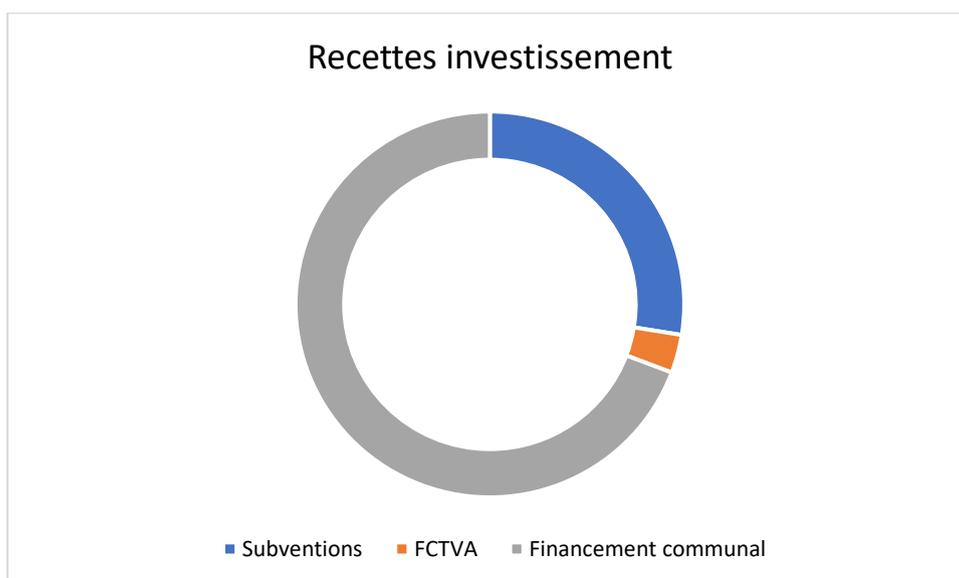
Dépenses investissement



- Reste travaux 2022
- Travaux 2023
- remboursement capital des emprunts

Reste travaux 2022	Travaux 2023	Remboursement capital des emprunts
489 916 €	285 670 €	19 681 €

oooooooo



Subventions	FCTVA	Financement communal
218 971 €	25 501 €	550 794 €

- *Taux de la fiscalité 2023*

Taxe foncière bâti	20,14%
Taxe foncière non bâti	11,13%
Taxe d'habitation	11,07%

- *Participation 2023 Fonds d'aide aux jeunes en difficulté et Fonds de solidarité logement*

Le conseil municipal renouvèle sa participation au FAJD sur la base de 0.70€ par jeunes de 18 à 25 ans soit 18.90€ et au et FSL à hauteur de 1.66€ par résidence principale soit 433.26€.

- *Référent déontologue*

La loi de 2015 visant à faciliter, par les élus locaux, l'exercice de leur mandat, devait permettre à chaque élu de consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local.

Plusieurs collectivités territoriales peuvent désigner un même référent déontologue.

Le conseil accepte que le référent déontologue soit désigné par la communauté de communes Brenne Val de Creuse.

- *Convention adhésion à la mission de Médiation.*

Le centre de gestion a parmi ses compétences obligatoires, la médiation préalable obligatoire.

Le conseil décide d'adhérer au dispositif et charge M le Maire de signer la convention d'adhésion.

La commune rémunérera le Centre de Gestion à chaque médiation engagée.

Séance du 14 juin

- *Transfert compétence assainissement*

Le conseil municipal accepte la proposition de la CDC Brenne Val de Creuse de réaliser au nom de la commune les différentes études obligatoires avant le transfert de la compétence assainissement. La mutualisation des communes permet un coût bien inférieur à la réalisation des études individuellement.

- *Rapport du service public assainissement 2022*

Le conseil municipal adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public assainissement 2022.

- *Vente de bois coupé*

Suite à l'ouverture de chemins ruraux, la commune dispose de bois coupé à vendre. Le conseil fixe le tarif à 18€ le stère.

Les travaux de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse

Séance du 10 janvier 2023

- Initiative Brenne

La présentation est assurée par Joël Darnault, président et Cécile Gagnot, directrice.

L'association de développement économique du parc de la Brenne, créée en 1992 est devenue aujourd'hui « Réseau Initiative Brenne ».

Elle a pour but d'aider les porteurs de projet d'installation ou reprise d'entreprise en leur apportant un apport financier avec un prêt d'honneur pour leur faciliter la négociation d'un prêt bancaire.

Elle compte 184 soutiens, 60 bénévoles actifs et 3.6 équivalents temps plein.

Son siège est à la maison du Parc à Rosnay. Depuis 31 ans elle a prêté 7 000 000€, en 2022 elle a accordé 95 prêts pour 672 000€ avec 95 emplois impactés dont 47 créés.

- Intramuros

La présentation est assurée par Yves Champigny

Intramuros est une application à télécharger sur les téléphones portables pour avoir des informations sur la communauté de communes. Elle est mise gratuitement à disposition des communes par la CDC..

Les informations sont renseignées par les communes et la CDC.

- Résidence artistique de Néons sur Creuse

La présentation est faite par Yves Champigny.

Elle fonctionne bien mais n'est pas assez connue. Elle possède maintenant un site internet. Elle s'appelle maintenant l'Ecole Résider, Créer, Partager.

- DETR- DSIL 2023

Le conseil communautaire à l'unanimité a décidé de déposer 3 dossiers pour l'année 2023

- Baignade naturelle des bords de Creuse au Blanc
- Travaux sur bâtiments scolaires et périscolaires
- Ecloserie de Bévavent (action économique)

- Compétence eau et assainissement

Concernant l'assainissement collectif depuis 2020, les communes ont l'obligation de faire un diagnostic que leur installation tous les 10 ans.

Suite à plusieurs réunions avec l'Agence de l'Eau, la DDT, le département et un bureau d'aide à la maîtrise d'ouvrage, il a été émis le vœu de mutualiser cette opération au sein de la CDC pour les communes concernées, si elles le souhaitent.

La CDC pourrait porter l'opération, demander les subventions. Les communes prendraient le reste à charge en fonction de leur installation.

Ce diagnostic précède la prise de compétence assainissement par la CDC en 2026. Il pourrait être effectué en 2024. Un questionnaire va être adressé aux communes concernées pour connaître leur position ainsi que les données de leurs installations.

Séance du 16 février

- Débat d'orientation budgétaire

Le débat entre élus fait ressortir les difficultés des collectivités notamment en matière de paiement des dépenses d'énergie, de personnel et d'alimentation.

Les élus constatent que :

la disparition de la taxe d'habitation prive les collectivités d'une ressource qu'ils pouvaient maîtriser d'où une perte pour la CDC de 500 000€ et qu'aujourd'hui, seuls les propriétaires paient des impôts locaux.

La hausse de la fiscalité envisagée est de 5% pour un équilibre du budget.

Le conseil communautaire demande que soient examinées toutes les pistes d'économie surtout au niveau de la masse salariale.

- Petites villes de demain

Le conseil communautaire autorise le président à signer la convention « petites villes de demain » avec l'Etat, La Région Centre Val de Loire, le Département, la CDC et la commune du Blanc.

- Actions économiques

Annulation des loyers et du remboursement de taxe foncière pour une entreprise mise en redressement judiciaire.

Cession à l'entreprise Fish Brenne des bâtiments qu'elle occupe à Pouligny St Pierre pour 372 000€.

Location du restaurant de Fontgombault à un traiteur pour de la vente à emporter.

- Divers

M Serge Bergeat et M Yves Guilbert sont désignés membres titulaire et suppléant au SMABCAC.

Le président informe le conseil de la fermeture d'une classe à Thenay à la rentrée de septembre 2023.

Le conseil communautaire autorise le président à déposer une demande de subvention auprès de la CAF pour l'achat du logiciel « portail familles », d'un véhicule pour la coordination petite enfance et d'un minibus pour la crèche collective « l'ilot zenfant » du Blanc.

Séance du 16 mars

Le président avant de traiter l'ordre du jour, demande au conseil communautaire de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour, l'avis de la cour des comptes sur le financement de l'école privée de Ste Thérèse au Blanc.

Le conseil communautaire autorise le président à traiter le sujet.

Rappel du contexte : l'OGEC avait saisi le préfet de l'Indre pour que la CDC Brenne Val de creuse prenne en charge un forfait pour tous les élèves de son territoire depuis 2019. Le conseil communautaire avait rejeté cette demande, le préfet a alors saisi la cour régionale des comptes Celle-ci a rendu son avis.

- La saisine du préfet est recevable
- La dépense objet de la saisine ne présente pas en l'état de la procédure, un caractère obligatoire pour la CDC.

En conséquence, il n'y a pas lieu de s'assurer de la disponibilité des crédits au budget et à fortiori de la mettre en demeure d'inscrire cette dépense à son budget.

- Comptes de gestion et administratifs 2022

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des comptes 2022.

En fonctionnement un excédent de 959 783€
En investissement un déficit de 645 870€

- Vote des taux 2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 30 voix pour, 7 voix contre fixe les taux comme suit :

Taxe d'habitation	10.86%
Taxe foncier bâti	10.85%
Taxe foncier non bâti	22.95%
Contribution foncière des entreprises	27.70%

- Taxe Gemapi 2023

Le conseil communautaire à l'unanimité fixe le montant de la taxe à 125 000€

- Vote des budgets 2023

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, les budgets et note l'augmentation importante des dépenses d'énergie, d'alimentation et de personnel.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 13 539 099€

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

Charges à caractère générale	2 329 104€
Charges de personnel	4 810 000€
Virement à la section d'investissement	198 950€
Participation	3 987 000€
<i>Dont Symctom</i>	2 694 000€
<i>Attribution compensation aux communes</i>	1 157 000€

<i>FNGIR</i>	320 000€
Charges de gestion courante	1 406 545€
<i>Dont Indemnités Elus</i>	80 000€
<i>Contribution aux organismes de regroupement</i>	397 250€
<i>Contribution au service Incendie</i>	610 000€
<i>Ecole Sainte Thérèse</i>	100 000€
<i>SCOT</i>	47 080€
<i>Fonctionnement Multi accueil Thenay</i>	55 000€
<i>Offices de tourisme</i>	60 125€
Charges financières	121 000€
Autres charges financières	25 000€
Dotation aux amortissements	467 500€

Les principales recettes de fonctionnement sont :

Excédent reporté	318 892€
Produit des services	786 022€
Impôts et taxes	9 775 700€
Remboursement charges de personnel	130 000€
Dotations et participations	2 107 585€
Autres produits de gestion	114 000€

Les principales réalisations prévues en investissement

Scolaire	383 980€
<i>Dont</i>	
<i>Portail des familles</i>	30 000€
<i>Véhicules</i>	30 000€
<i>Informatique</i>	20 000€
<i>Travaux dans les écoles</i>	170 000€
<i>Matériel cantine</i>	75 000€
Equipe verte	31 000€
Administratif	76 250€
<i>Dont bâtiment Ruffec</i>	70 000€
Lecture publique	13 800€
Culture (matériel salle Néons)	23 000€
Tourisme	187 0800€
<i>Dont Baignade naturelle du Blanc</i>	161 000€
<i>Bornes camping-car Ingrandes Vigoux</i>	15 000€

Animation Petite enfance	50 530€
Gens du voyage (aire d'accueil)	85 500€
Remboursement capital des emprunts	385 000€
Fonds d'investissement des communes	108 000€

Les principales recettes d'investissement sont :

Fonds de compensation de TVA	150 000€
Emprunts	1 560 000€
Affectation du résultat	587 287€
Virement du fonctionnement	150 000€

- Divers

Le conseil communautaire émet un avis favorable au projet photovoltaïque de Vigoux

Le conseil communautaire rejette à l'unanimité la demande du comité social territorial concernant la mise en place de tickets restaurant pour le personnel.

Le président fait part de la nécessité de désigner un référent déontologue.

Séance du 1^{er} juin

- Plusieurs associations du Blanc présentent le rallye touristique qu'elles organisent sur le Parc de la Brenne.
- Présentation du GR 100- chemin de la guerre de 100 ans, allant de Montluçon à Poitiers et passant par St Benoît, Bélabre, Le Blanc , Angles sur Anglin.
- Financement Ecole Privée St Thérèse du Blanc

Le président présente l'arrêté préfectoral demandant à la CDC de payer les sommes réclamées par l'OGEC pour l'école privée du Blanc soit 219 023€

Après discussion, un vote à bulletin secret est effectué (34 votants)

Contre l'arrête préfectoral	23 voix
Pour l'arrête préfectoral	7 voix
Blanc et abstention	4 voix

Un recours au tribunal administratif va être déposé.

- Bilan d'activité 2022 à disposition sur le site de la CDC ou Intramuros.

- Tarifs

Dans le cadre de l'installation du portail familles, le conseil communautaire fixe les tarifs de la cantine des garderies suivant le quotient familial.

- FPIC

Le montant du FPIC 2023 n'est pas connu mais le conseil communautaire décide de conserver la répartition de 2022

- Divers

L'assemblée fixe le prix de la tonne de copeaux à 60€

Elle autorise le président à signer une convention avec la ville du Blanc pour la mise à disposition du terrain pour la baignade naturelle.

Elle autorise le président à signer avec le centre de gestion une convention d'aide à la médiation préalable en cas de conflit avec un agent, avant une procédure juridictionnelle.

Le principe d'un référent déontologue pour l'ensemble de la CDC est accepté.

La Manifestation « Prenez l'Air » aura lieu le 1^{er} juillet à Fontgombault.

CIRON 1954

LES PIONNIERS DE L'EAU

En ces temps où l'eau se raréfie, il est bon de rappeler qu'il y a 70 ans, une équipe d'hommes prévoyants se lançait dans un grand challenge à CIRON et OULCHES : celui d'apporter l'eau courante dans chaque foyer. Ce qui représentait pour l'époque une entreprise de grande envergure et un progrès conséquent au service de toute la population.

L'année **1954** vit donc la naissance du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX CIRON-OULCHES.

Créé conjointement par CIRON et OULCHES pour alimenter les 2 communes en eau potable, le Syndicat Intercommunal Provisoire vit le jour le 14 décembre 1954 à 15h, au cours d'une réunion à la mairie de Ciron.

Le bureau était composé des personnes suivantes :

Président : Mr Victor TOUZET, maire de Ciron.

Vice-Président : Mr Louis COUTURIER, maire d'Oulches.

Secrétaire : Mr Emile BALLEREAU, conseiller municipal à Oulches.

Les contributions financières des 2 communes furent fixées à 25 000 Frs (soit 608 € actuels).

Le premier budget primitif de 1955, s'établissait de la façon suivante :

RECETTES : Contribution des 2 communes : 25 000 Fr x 2 = 50 000 Frs.

DEPENSES : Frais de bureau : 10 000 Frs + Frais d'études : 35 000 Frs + Divers et imprévus : 5000 Frs. Soit un total de 50 000 Frs (soit 1216 € actuels).

La réunion suivante du 25 mars 1955, à laquelle assistaient Mr BADAULT (Sous-préfet du Blanc) et Mr PERIGAUD (Ingénieur du génie rural), donnait naissance au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX CIRON-OULCHES définitif. Au cours de cette séance, il fut décidé l'acquisition de la source SAINT MARTIN à SCOURY.

Ce n'est qu'après de nombreuses démarches faites auprès de la propriétaire Mme HENAULT, qu'un accord fut conclu selon les clauses suivantes . Le syndicat se rendait acquéreur :

- D'une bande de terrain de 4 mètres de large depuis le chemin communal longeant la voie ferrée Le Blanc-Argenton, jusqu'à la source.
- De l'ensemble du débit d'eau.
- D'une surface de terrain de 20m x 20m au voisinage de la source.

Le tout pour une indemnité totale de 600 000 Frs (14 592 €).

Le comité syndical approuva ensuite le projet de première phase de captage qui se chiffrait ainsi : Evaluation des travaux : 3 549 000 Frs + Dépense acquisition de la source : 600 000 Frs + Imprévus divers et honoraires : 851 000 Frs. Soit un total de : 5 000 000 Frs (121 600 €).

Le financement de ce projet fut assuré par une subvention de l'état de 2 500 000 Frs et d'une part contributive égale du syndicat de 2 500 000 Frs, réalisable grâce à un emprunt amortissable en 30 ans.

Un extrait du registre des arrêtés de la Préfecture de l'Indre en date du 25 mai 1955 transformait le syndicat provisoire en syndicat définitif. Au cours de la séance du 27 mai 1955, il est décidé la réalisation d'une ligne électrique haute tension, destinée à alimenter la station de pompage ; ceci avec le concours du Génie Rural et d'EDF. Cette ligne de 425 m traverse la Creuse venant du côté gauche (Longefont).

Sur le terrain, les Cironnais virent débarquer des ouvriers, du matériel en quantité et s'ouvrir sous leurs yeux des tranchées sillonnant les 2 communes. On entendit durant plusieurs mois le bruit de la pelleteuse à câbles et celui des explosions à la dynamite vers Oulches et Châtre. Les habitants sortaient alors les derniers seaux d'eau de leur puits.

1958 : Dans le courant de l'année, une eau potable coulait désormais à volonté dans chaque foyer. On se souvient en souriant de quelques anciens qui la trouvaient suspecte ! Pour cette raison, ils ouvraient le robinet avec réticence (objet considéré par certains comme imposé), et continuaient à boire l'eau de leur puits, seule valable à leurs yeux et gratuite ! Eternelle résistance humaine au changement ... Mais le temps fit son œuvre et tout le monde apprécia le progrès à sa juste valeur. Un nouvel élan était donné à la vie rurale.

Tout au long des années suivantes, sous l'impulsion de Mr Gérard LERAT, élu président le 20 avril 1956, aidé par la suite de Jean BLANC, vice-président, de nombreux travaux d'amélioration furent exécutés : extension et renforcement du réseau, alimentation des écarts, etc. Il existe même une interconnexion (de faible débit toutefois), avec le réseau voisin de Ruffec, à hauteur de Fontaugé.

Au cours de la séance du 27 mars 1958, il est décidé la création d'un poste de fontainier. Un postulant s'était présenté, Mr André ROBERT, il fut nommé à partir du 1 avril 1958. Par la suite, le débit de la fontaine SAINT MARTIN devenant insuffisant face à une consommation d'eau toujours plus importante, le syndicat fit procéder à un nouveau forage d'une profondeur de 125 mètres.

Bien plus tard, au cours de la grande sécheresse de l'été 1976, il est à remarquer que les 2 communes ne connurent aucune pénurie d'eau.

A titre indicatif, au 1er janvier 1983, le prix de vente l'eau était le suivant :
Contrat pour un compteur de 15 mm avec 20 m³ gratuits : 268 Frs (6,52 €), les m³ suivants étant facturés 3,20 Frs (0,08 €/m³).

Au 1^{er} janvier 1983, le conseil du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX CIRON-OULCHES était composé des personnes suivantes :

Président : Mr. Alain BLANCHARD (Ciron).

1^{er} Vice-Président : Mr. Marcel PROT (Scoury).

2^{eme} Vice-Président : Mr. PLISONNEAU Pierre (Oulches).

Membres: Mrs. Roland BROUARD, Yves SAUMON, Bernard FRAGNET.

Fontainier : Mr. André ROBERT.

Aujourd'hui, le syndicat est devenu le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Ciron-Oulches). Reposant encore sur le dévouement et la compétence de quelques personnes, la population s'accorde à dire que ce service donne toute satisfaction

Il est souhaitable que la belle réalisation de nos aînés en 1954, entretenue et améliorée consciencieusement depuis, ait encore de beaux jours devant elle. Tant que les bonnes volontés seront à l'œuvre et que l'eau sera gérée (donc maîtrisée) par les habitants eux-mêmes, les deux communes pourront résister au monstre omnivore du profit ...



Le captage de l'eau à Scoury (la fontaine Saint Martin), unité dans laquelle travaillent 2 pompes en alternance.

Bernard JACQUET, Ciron juin 2023.

Les enfants de l'école maternelle ont vécu une année scolaire très riche

- Une diététicienne et maîtresse nous ont appris : les saveurs, à trier les aliments selon leur origine , à connaître la saisonnalité des aliments et enfin à composer un repas équilibré.

Tout ça s'est terminé par la fabrication et la dégustation d'un bon goûter !



- Nous sommes allés assister à un très beau spectacle d'ombres chinoises sur la scène d'EQUINOXE .

- Nous avons fait les JEUX OLYMPIQUES à Châteauroux :

- un jour au Centre National de Tir Sportif, où nous avons pratiqué du tir à l'arc, du hockey , du curling, du lancer, des jeux de lutte.,.



- un jour à la bulle de Belle Isle où nous avons découvert et pratiqué de nombreux jeux collectifs : jeux de ballons, basket, hand, foot américain...



Nous prenons la pose avec notre Totem OLYMPE



- Et pour finir l'année en beauté, nous sommes allés au Parc de la Haute Touche, Cette sortie a été entièrement financée par l'association des parents d'élèves que nous remercions pour les actions qu'elle mène et qui nous permet de bénéficier de belle sortie comme celle-ci.



DES NOUVELLES DE L'ECOLE de CIRON

La classe de CP-CE1-CE2

La sortie de fin d'année

Nous sommes partis mardi 6 juin en bus faire une sortie scolaire avec 3 heures de route. Nous avons pris un train à Toucy. C'est une ancienne locomotive. C'est devenu un train touristique. Nous avons vu un chevreuil et un lièvre sur les rails. Quand nous avons vu un panneau avec un « S », le train a klaxonné. Ensuite nous avons pique-niqué sur une aire de jeux et fait des jeux. Nous avons repris le bus pour aller voir le musée de La Fabuloserie. Nous avons fait un atelier gravure et vu des œuvres comme les Turbulents, le manège de Petit-Pierre... Nous sommes revenus à 21h30.



Les exposés

Nous avons appris à faire des exposés sur un objet que l'on aime et sur un animal que l'on aime bien. Nous avons appris à décrire, à parler devant un public et à le regarder sans la feuille.

Les poésies

Nous avons appris des petites et des grandes poésies sur les saisons, sur le jour et la nuit, sur la nature, sur une sorcière, sur les dents, sur Noël.

Les arts plastiques

Nous avons fait un projet sur les saisons.

Pour l'automne nous avons réalisé des arbres en peinture, des feuilles sur les couleurs froides et chaudes. Pour l'hiver, nous avons dessiné des oiseaux avec de la neige.

Pour le printemps, nous avons fait un travail sur les fonds marins ; un travail sur le métier que l'on aimerait faire plus tard, et fait des fleurs avec des bouteilles en plastiques et de la peinture.

Nous avons fait une exposition sur la Lumière. Nous avons travaillé les ombres avec la photographie, on a fait des pots de lumières avec une peinture marbrée.



Le travail à l'école

Nous avons appris plein de choses avec la maitresse : l'orthographe des mots pour ne plus faire de fautes, à lire, à calculer, à faire des évaluations, à s'amuser, à se faire des copains, à aider les autres, à se soutenir, à découvrir les paysages, à faire du sport. Et nous avons appris que nous avons le droit de se tromper.

On adore l'école !

La classe de CP-CE1-CE2

La classe de CE2-CM1-CM2

Spectacle « Entordu »

Nous sommes allés le jeudi 11 mars à la salle des fêtes de Rivarennas pour voir le spectacle « Entordu » de Lucie Augeai et David Gernez.

La dame de la Communauté de Communes s'est présentée, ensuite le spectacle a commencé. Nous avons vu deux personnes, une dame et un monsieur. Le monsieur était en train de dormir et la dame arrive pour essayer de le réveiller. Ils commencent à faire des acrobaties, ils prennent des planches en carton. Ensuite, ils commencent à faire un passage piéton puis ils continuent avec d'autres cartons sur lesquels sont marqués plein de mots. La lumière éclaire les panneaux et certains mots apparaissent puis disparaissent.

Ils ont terminé en saluant le public, ils sont allés chercher leur gourde et ils se sont présentés. On a pu poser des questions et ils nous ont posé également des questions. J'ai bien aimé ce spectacle, nous en avons vu d'autres cette année mais certains ne m'ont pas plu.

Elise



Visite au collège

Le vendredi 2 juin, les CM1 et CM2 sont allés au collège des Ménigouttes à Le Blanc. Le self est beau, les CM2 ont fait français, mathématiques et théâtre avec une classe de sixième.

La cour de récréation est grande, il y a des poules, un grand terrain de foot et un terrain de basket. Au CDI (centre de Documentation et d'Information), il y a beaucoup de BD, des mangas et des ordinateurs où on apprend.

Au 3^{ème} étage, il y a une belle vue. Les CM1 ont travaillé avec maîtresse dans une salle d'anglais.

Au collège, il y a beaucoup de matières : français, mathématiques, histoire, géographie, sciences, musique, anglais, arts plastiques et sport.

Noémie, Hugo

La professeure d'allemand.

La professeure d'allemand du collège des Ménigouttes est venue deux fois dans la classe cette année.

On a fait des petits ateliers : des mots croisés, des mots transparents, associer les couleurs en allemand et en anglais.....

On a appris une chanson.

Voici quelques mots : Bonjour « guten tag » ; Salut « Hallo » ; Au revoir « Tschüss »

Jeanne, Perrine, Andréa

Voyage

Le mardi 6 juin, on a fait trois heures de route en bus pour aller à Dicy dans l'Yonne où il y a le musée de La Fabuloserie. On a regardé « L'aigle et l'enfant » pendant le trajet mais il y avait des coupures.



On s'est arrêté à Toucy pour prendre un train, enfin un autorail qui s'appelle « Picasso ». Avant de monter dedans, on a pris notre goûter. Ce train ne circule plus tous les jours, il est devenu un train touristique. Le bus nous a récupérés à Villiers-Saint-Benoit où nous avons pique-niqué.

En arrivant à Dicy, on a visité le Musée de La Fabuloserie où il y a les œuvres de Jean Bordes. On a travaillé sur Jean Bordes après un spectacle « Matiloun » que nous avons vu en début d'année.

On a aussi vu le manège de Petit Pierre et des œuvres d'Alain Bourbonnais dont une qui s'appelle Célestine qui 40 ans. C'est dans l'atelier d'Alain Bourbonnais que le musée a été fait.



Alain Bourbonnais



Jean Bordes

Un tableau avec plein de petits et gros poissons :



A l'extérieur, il y a le manège de Petit Pierre, on a choisi un croquis d'une partie pour ensuite s'en servir à l'atelier de gravure.



Avant de repartir nous avons fait un goûter.

Perrine, Hugo, Anna

La musique avec Axel

Axel vient à l'école depuis la fin du mois de février.

Il s'est présenté devant toute la classe, c'est le collègue de Christelle, on l'a rencontré l'année dernière. Nous nous sommes mis en rond, nous avons fait des rythmes numérotés de 1 à 9 qui viennent de Nouvelle Calédonie.

On a commencé à apprendre ceux de 1 à 3, la semaine suivante de 1 à 5 et le vendredi d'après, on a fait de 1 à 7

Nous avons aussi appris une chanson « waka waka »

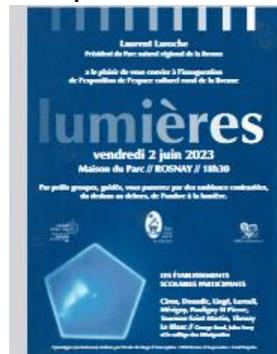
A la fin de chaque séance, on s'allonge par terre et on se relaxe au son de sa guitare.

Eliot, Samuel, Elena

L'exposition « Lumières »



Nous allons vous parler de l'exposition « Lumières ».



Notre classe a récupéré un lustre apporté par une élève. Ainsi nous avons peint des ampoules de couleurs différentes et de formes différentes. Nous les avons accrochées à des hauteurs variées.

Il y a des ampoules bleues, orange, roses, vertes, blanches, jaunes ...

Si vous souhaitez voir notre œuvre, on vous donne rendez-vous à la Maison du Parc dans la Brenne à Rosnay.

Maintenant nous allons vous parler d'une autre œuvre construite avec l'autre classe de CP-CE1-CE2.

On va vous expliquer le principe : nous nous sommes positionnés devant le tableau blanc et avec la lumière du vidéoprojecteur, notre ombre apparaissait alors on a pris en photo. Ensuite, nous avons imprimé, puis découpé et posé sur du papier. Nous avons peint notre contour puis nous avons fait sur une autre

feuille, l'inverse en peignant notre silhouette en noir. Nous avons collé sur une grande feuille pour faire une grande fresque.

Si cela vous a donné envie d'admirer notre seconde œuvre, vous savez où vous devez aller.

Enzo, Louis, Alizée, Luna



A l'école

A l'école on s'entraide, on crée, on est une équipe, on coopère, on sourit, on se respecte, on se donne à 100%. La plupart des personnes aiment aller à l'école car nous avons une super maîtresse.

A l'école, nous faisons des exposés comme les volcans, le Sahara, le moto-cross, le recyclage des déchets et nous apprenons plein de choses. Pendant l'année, nous sommes allés à 3 séances de cinéma, plusieurs spectacles, un voyage

Nous venons vous parler de la classe, maintenant nous allons vous parler de la récréation. En récréation, nous jouons quasiment tout le temps, on ne s'ennuie jamais car quand on voit des personnes qui ne vont pas très bien, qui s'ennuient, qui se sont fâchées ou qui ont mal quelque part, on fait en sorte qu'ils aillent mieux. Nous trouvons l'école super !

Pour revenir à notre classe, nous faisons aussi des petites constructions. ET nous travaillons bien sûr sur le français, les maths, nous faisons aussi du sport et d'autres choses encore !!

Maëlle, Victor, Constance

Les associations

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES ET AMIS DES ECOLES DE CIRON-OULCHES

La fin d'année approche et une fois encore nous tenions à remercier tous les parents d'élèves, amis du RPI qui nous ont soutenu lors des différentes manifestations cette année.

Grâce à votre présence et votre soutien à la soirée Disco, à la tombola de Noël ou encore à la vente de brioches, nous avons pu offrir à tous les enfants du RPI une journée à la Haute Touche avec des animations avec des soigneurs sur ce mois de juin.

Cela nous permet aussi d'organiser des petites choses pour les enfants comme le Carnaval, la chasse aux œufs de Pâques ou la matinée pêche. Ces moments sont très appréciés à chaque fois par les enfants et les parents.

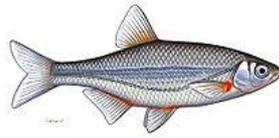
On terminera cette année avec la Fête de l'école le vendredi 30 juin, suivie de la Kermesse, en espérant vous voir aussi nombreux que l'année dernière !

Un grand merci pour votre soutien à tous tout au long de l'année !

Prenez soin de vous et à bientôt !



L'ABLETTE DE SCOURY



Le samedi 03 juin, l'Ablette a organisé conjointement avec l'APE Ciron-Oulches, la traditionnelle partie de pêche des enfants du RPI.

Cette année, une douzaine de pêcheurs participait à la matinée récréative, tous ont pris du poisson (gardons, carpes) et personne n'était pressé de conclure cette partie car à 11h50, les lignes étaient toujours dans l'eau.

A regret, tous ont clôturé à midi. Après le rangement du matériel, les récompenses étaient distribuées et chacun repartait avec 1 canne à pêche ligne montée, boîte à appâts et fascicule pédagogique.

L'Ablette remercie l'APE et les parents qui accompagnaient les enfants, les bénévoles des deux associations, la commune d'Oulches pour la mise à disposition de l'étang communal sans oublier les agents pour le nettoyage particulièrement soigné du site et des abords.





Amicale Bouliste Cironnaise

Le 15 mai dernier, l'Amicale a repris, ses entrainements, ceux-ci ont lieu le mardi et vendredi soir à partir de 20 heures, place de la gare à Ciron.

Il vous sera proposé une carte d'adhérent, au prix de 6 euros pour l'année.

Venez nous rejoindre, afin de passer, un agréable moment.

L'Amicale Bouliste Cironnaise vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances.
Amicalement.

Le président
Georges PICHON



Comité des Fêtes de CIRON

Le Comité des Fêtes a tenu son Assemblée Générale le 24 février 2023.

Après présentation des rapports moraux et financiers, il a été procédé au renouvellement du bureau :

Composition du bureau :

Président	Bruno LAFOUX
Vice-président	Dominique LABELLE
Trésorière	Caroline LAFOUX
Trésorière-Adjointe	Françoise CREPIN
Secrétaire	Karine SOULAS

Membres du conseil d'administration :

Marie Hélène BANNIER, Maria GUERIN, Rodolphe RIQUELME, Evelyne VIOLLET

Autres membres :

CAILLAUD Bernard, LABELLE Sylvie, TRINQUART Bertrand, VIOLLET Richard, RIPPEL Dominique

C'est avec plaisir que la Comité des fêtes a décidé de remettre en place sa randonnée pédestre et son vide grenier, avec cependant un petit changement d'organisation et de timing

En effet, afin de proposer une journée plus complète, nous avons décidé de fusionner ces deux manifestations

Ainsi, le 04 juin dès 6h00 du matin, les 1^{ers} exposants arrivaient pour installer leurs marchandises. Les emplacements ombragés, place de la gare ont été appréciés et les habitués ont retrouvé leur place.



Une quarantaine de marcheurs a pu découvrir la commune de Ciron avec 2 parcours de 7 ou 14 kms, en traversant la Creuse sur le pont de Romefort tout en admirant son magnifique château fort du XII^e siècle, en foulant quelques mètres (sur 6000km) de la route européenne de d'Artagnan, puis longeant le Brion, ils ont trouvé à la sortie d'un bois, un ravitaillement en compagnie des chevaux de l'écurie de la Barre, pour repartir, après avoir repris des forces, en direction de Scoury et enfin arriver à Ciron où un petit verre les attendait.

Les circuits empruntaient quelques parties privées, nous remercions les propriétaires de nous avoir accordé le droit de passage.

Nous remercions aussi la commune pour l'entretien des chemins et les membres du comité des fêtes.



Après cette belle matinée sportive et ensoleillée, le comité des fêtes a mis en route la friteuse et les planchas afin de proposer aux « ventres vides » bien installés à l'ombre, un barbecue.

Tout au long de la journée, les visiteurs sont venus se balader, pour découvrir les nombreux stands du vide greniers déballés le long de la voie verte

A venir : la fête champêtre du 29 juillet 2023.

N'hésitez pas à venir à la réunion du 07 juillet à 18h30 à la salle des fêtes pour nous aider à la préparer.

SAMEDI 29 JUILLET 2023

Fête champêtre

CIRON

A partir de 20h00

Soirée animée
Par
Quentin
LAROUCHE

Diner
Buvette

Spectacle
Pyro-
mélodique
gratuit

A partir de 23 heures

Soirée organisée par le Comité des Fêtes de CIRON

IPNS

Repas servis
autour de la salle des fêtes

Réservations obligatoires
Places limitées

☎ : 06 87 95 32 55
06 81 64 11 13

17 €

8€ - de 12 ans

Menu :

Entrée
Entrecôte
et sa garniture
Saucisses(enfants)
Fromage
Dessert
Vin non compris

LE CENTENAIRE DE L'US CIRON

L'association a célébré le 10 juin 2023, l'anniversaire du club fondé en 1923.

Après avoir listé les licenciés passés par ce club sur toutes ses longues années, 330 invitations ont été distribuées.



Le déroulement de cette journée a débuté par une plaque déposée au stade pour officialiser ce lieu : **René DELAUNAY** qui a œuvré plus de 50 ans dans ce club dont 20 années sous la présidence, suivi d'un lâcher de ballons aux couleurs jaune et bleu et notre mascotte en tenue des couleurs du club.





Ensuite nous nous sommes tous dirigés pour un repas avec 158 convives le midi et 120 le soir. Plusieurs animations ont été déployées sur cette belle journée : une exposition de photos et d'articles, une tombola, un diaporama, un flasmob et une vente de gobelets personnalisés.

Ce fut une journée très réussie, une bonne mobilisation autour des 100 ans. Une envie de rassembler et d'être ensemble

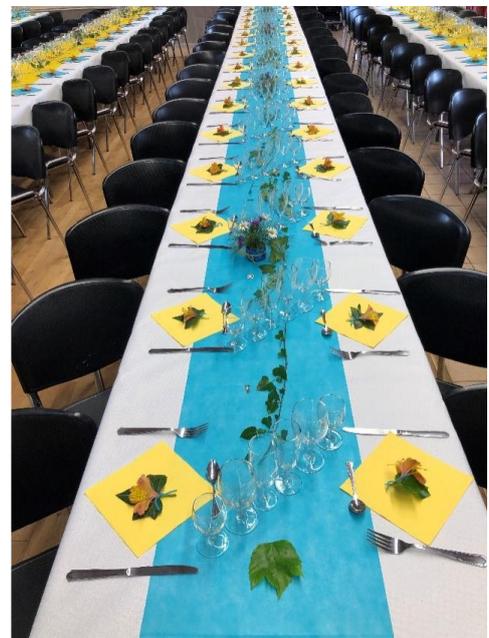






Pour marquer cet évènement
une vente de gobelet 2€

(Toute personne intéressée, s'adresser à : M Defez G ou
Brouard Lionel, Obiang Corinne, Blondeau Florence)



Revenons sur notre saison 2022/2023, le championnat s'est terminé le 4 juin, l'équipe se classe cinquième avec 38 points. La saison s'est bien déroulée, merci à tous ces participants.

BONNES VACANCES à TOUS



OCTOBRE ROSE

Une nouvelle journée d'actions est prévue

le samedi 21 octobre 2023.

Salle des fêtes de CIRON

La commune et ses associations vous proposeront toute la journée différentes animations (sous réserve de modification) :

Marche- Stand photographique, Stand beauté

Pilate Rose- Yoga-Elgo Power

Stand café & Douceurs – Animations enfants

Coiffure- Créations Bijoux fantaisie

Scrapbooking- peinture

TOMBOLA

Retenez cette date, venez nous rejoindre pour soutenir la bonne cause.

Renseignements :

ladiesfit36@gmail.com



LES ACTIVITES de l'ASSOCIATION FAMILLES RURALES LOISIRS du VAL de CREUSE CIRON/OULCHES/RUFFEC 2023

Bilan et fonctionnement des activités

*** Toutes nos activités, le scrapbooking, les marches du lundi et du mardi, le club joie de vivre, Le branle des étangs, la danse afro Caribéenne ont repris cette année.

*** *Le Théâtre - TROUPE DES 3 VALLEES.*

Nos représentations auront lieu entre la fin janvier et la mi-avril 2024. Elles se composent d'un monologue suivi d'une courte pièce en DUO, et, après l'entracte d'une pièce d'1 heure 30 minutes.

1 / LE TRAVAIL DU CHAPEAU de Jean Jacques DUPUY

Un client entre dans la boutique d'un chapelier pour y faire l'acquisition d'un couvre-chef. Le chapelier s'avère pour le moins surprenant... et s'ensuit des échanges de propos inattendus et assez.....fous !

2 / LES MEUBLES de Jean Jacques DUPUY

Une femme seule en scène évoque ses démêlés, ses déboires, ses angoisses avec les choses qui l'entourent au quotidien. Que font les meubles, que pensent-ils une fois la porte fermée ?....Ont-ils une vie propre ? A n'en pas douter.....

3 / APPELEZ-LE MAX de Michel VERDOT

Mathilde, la bonne de Germaine a donné son congé pour se marier...Bon débarras ! Pour la remplacer, soyons moderne se dit Germaine, pourquoi pas un robot ! Ils sont de plus en plus sophistiqués, rien à voir avec les vulgaires mécaniques d'autrefois...De plus notre pays en fabrique qui ont l'apparence d'êtres humains....Germaine tente l'expérience ...

Tout se passe comme prévu, mais c'est sans compter sur le retour inopiné de son fils, puis de sa fille, qui va perturber son quotidien, Ajoutons à cela une loueuse de robots sans scrupules, une voisine cupide et une concierge envahissante...

Pour la troupe des 3 Vallées :

Joëlle GOURBAULT
09 54 37 13 05
gourblaforge@orange.fr

Francette WOLFF
06 40 60 08 83
francette.wolff@laposte.net

*** *Atelier Tricot – Crochet – Couture*

Cette nouvelle activité a commencé le **1er Mars 2023**.

Une douzaine de personnes se retrouvent de **16h à 18h** à la petite salle des fêtes de **Scoury, tous les quinze jours** avec les conseils d'Annie Viroulet
Chaque participant(e) apporte son matériel.

***** L'activité Sophrologie**

Après 2 séances de découverte, cette activité commencera **le mardi 05 septembre 2023**

Celle-ci se déroulera **chaque mardi** (hors vacances scolaires) de **19h30 à 20h30** dans la salle des **fêtes de Ciron**. Ces séances seront animées par Catherine Quernet.

Si vous souhaitez participer merci de vous inscrire auprès de: Annie MONSACRE

au téléphone 06 07 15 62 61 ou par mail loisirsduvaldecreuse@gmail.com

L'Association participera à : **Octobre rose et au téléthon à Ciron** en organisant les circuits de marche.

nous préparons **une marche à Oulches le dimanche 10 septembre 2023** avec 4 circuits

et **le marché de Noël à Ciron le dimanche 10 décembre 2023**

Pour plus de renseignements, contactez Mr Gilles Bruneau, président de l'association Familles Rurales Loisirs du Val de Creuse Ciron/Oulches/Ruffec

Téléphone 09 84 17 76 89 / 06 32 72 01 75 ou par mail : loisirsduvaldecreuse@gmail.com

Petit guide pratique

L'ÉLAGAGE,

un enjeu pour la qualité
de votre réseau télécom



L'élagage assure la qualité du réseau
tout en garantissant la sécurité des
personnes et des biens à proximité
des lignes.

 **BERRY**
FIBRE
OPTIQUE

Quels sont les enjeux de l'élagage ?

UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS !

Les chutes d'arbres ou de branches ainsi que l'usure par frottement des câbles le long des branches constituent une cause importante de coupures de service télécom. Ces risques augmentent significativement lors de phénomènes climatiques violents : tempête, chute de neige importante, ...

Toute coupure de réseau peut s'avérer grave, autant pour des particuliers que pour des entreprises.

- Certaines personnes dépendantes ou ayant besoin d'assistance peuvent se retrouver isolées sans moyen de communiquer.
- Les alarmes de sécurité deviennent inactives avec les conséquences dramatiques qui en découlent.
- Des antennes de téléphonie mobile sont coupées du réseau les rendant inopérantes.

Les réseaux télécoms s'avèrent aujourd'hui être incontournables tant pour la sécurité de tous que sur le plan privé et professionnel.



Qui est responsable de l'élagage ?

L'ÉLAGAGE, À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

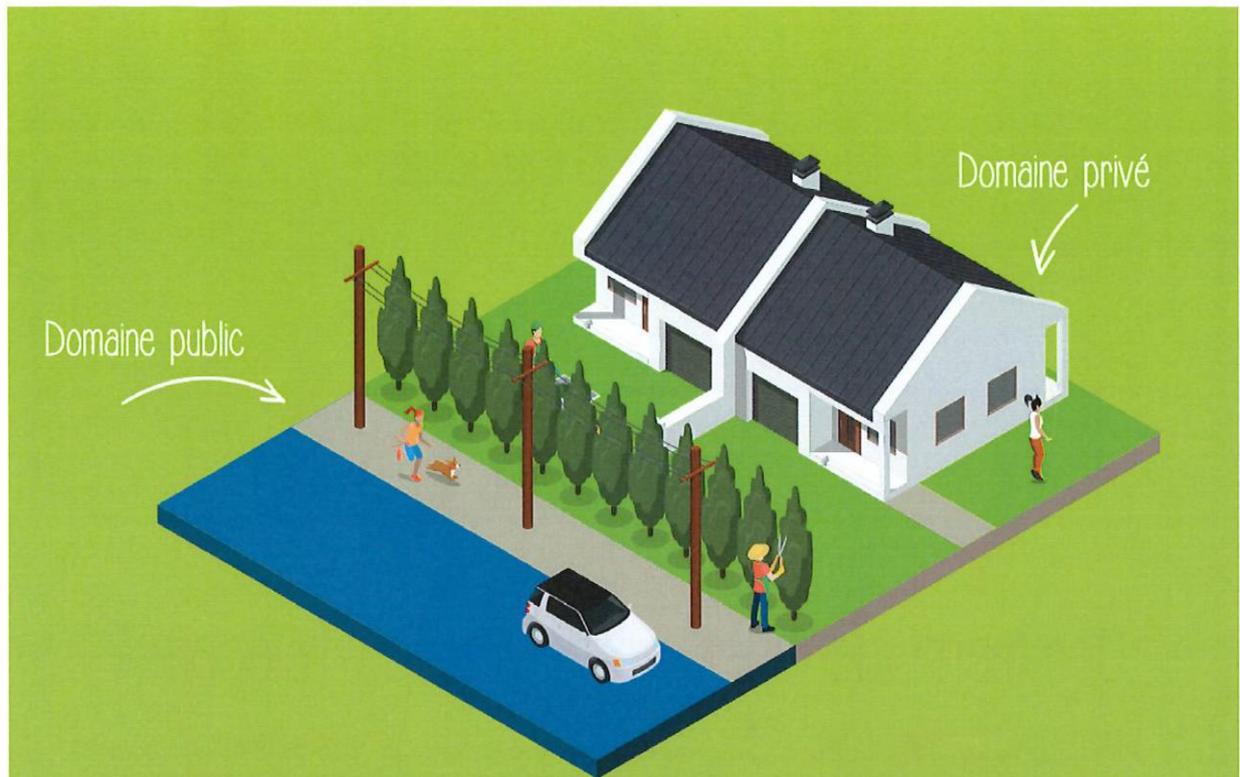
Le propriétaire a la responsabilité de la végétation plantée sur sa propriété (en domaine privé). Il doit, à ses frais, réaliser les travaux d'élagage nécessaires afin de conserver les plantations à la bonne distance des câbles selon la norme en vigueur.

En cas de défaillance du propriétaire, si l'opérateur est amené à procéder lui-même aux travaux, ces derniers seront aux frais du propriétaire.

RISQUES POUR LE PROPRIÉTAIRE EN CAS DE DOMMAGE CAUSÉ AU RÉSEAU

Le propriétaire engage sa responsabilité civile et se verra, à ce titre, refacturé du montant des réparations.

Le propriétaire est passible d'une amende de 1500€ par câble endommagé au titre de l'article L.65 du Code des Postes et télécommunications électroniques.



À SAVOIR

En avance de phase, il est impératif de remplir une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr. Cet outil vous permettra d'obtenir un retour exhaustif, de l'ensemble des gestionnaires de réseaux, concernant les normes et réglementations en vigueur sur le réseau qui vous concerne.

Afin de limiter les risques d'accident, il est préférable de faire appel à un spécialiste pour la réalisation des travaux d'élagage.

Si vous craignez un risque de détérioration du câble ou du poteau qui sont situés à proximité directe de la zone de travaux d'élagage (le câble est trop proche des branches par exemple), il est possible de solliciter votre interlocuteur local afin de demander une prestation de dépose/repose du câble.

*DT : Déclaration de projet de travaux - DICT : Déclaration d'intention de commencement de travaux

LA DEMANDE DE DEVIS EST À ADRESSER À :

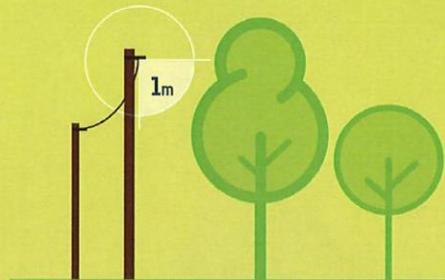
berryfibroptique@axione.fr



Quelle est la distance d'élagage ?

Les poteaux et câbles télécom doivent être complètement dégagés de toute végétation **d'au moins un mètre**.

En cas d'infrastructure mutualisée avec le réseau électrique par exemple, la distance d'élagage va dépendre du type de ligne électrique. Dans ce cas, rapprochez-vous d'Enedis afin de connaître les règles d'élagage à appliquer.



Comment identifier votre réseau télécom ?



Exemple d'étiquette concernant votre réseau télécom

Comme mentionné précédemment, les règles de distance d'élagage diffèrent lorsque l'infrastructure est utilisée pour supporter une ligne électrique. Avant de procéder à des travaux d'élagage, il est important de s'assurer auprès du gestionnaire de la ligne des règles à respecter (la DT-DICT est la solution la plus fiable).

Une autre astuce peut vous donner des indications. En fonction des types de poteaux et de la présence ou non d'une étiquette, vous pourrez déterminer le gestionnaire à contacter.

BONNES PRATIQUES

Afin de limiter vos travaux d'élagage, voici quelques bonnes pratiques à respecter :

- **Ne plantez pas sous les lignes** ou plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité
- Soyez prévoyant, **entretenez régulièrement la végétation** avant qu'elle ne soit trop près des lignes.
- Vérifiez que **votre assurance "responsabilité civile"** prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par vos arbres si vous êtes propriétaire.

SIGNALEMENT DE DOMMAGES

Le bon fonctionnement du réseau est l'affaire de tous. Câbles décrochés, poteaux endommagés, équipements vandalisés... Si vous constatez un dommage sur le réseau, signalez-le aux équipes locales :

<https://dommages-reseaux.axione.fr/dommages/BFO>

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé



Édité le : 09/03/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 2

SIAEP CIRON OULCHES

Mairie
36300 CIRON

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : LSE23-31992		Analyse demandée par : ARS du Centre - DT de L'INDRE	
Identification échantillon : LSE2303-25468-2		N° Prélèvement : 00087375	
N° Analyse :	00103407		
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	BOURG	Code PSV : 000000739	
Localisation exacte :	cantine école cuisine		
Dept et commune :	36 CIRON		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 46,6285310000	Y : 1,2449866000	
UGE :	0039 - SIAEP CIRON OULCHES		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D2	Type Analyse : D1	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	SIAEP CIRON OULCHES MAIRIE 36300 CIRON		
Nom de l'installation :	CIRON OULCHES	Type : UDI	Code : 000576
Prélèvement :	Prélevé le 06/03/2023 à 10h36 Réception au laboratoire le 06/03/2023 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / ROUSSEL Karine Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 06/03/2023

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain								
Température de l'eau	36D1*	8,5	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0	25	#
pH sur le terrain	36D1*	7,5	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1	6,5	9 #

.../...

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 09/03/2023

Identification échantillon : LSE2303-25468-2

Destinataire : SIAEP CIRON OULCHES

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
Chlore libre sur le terrain	36D1*	0.10	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03	#	
Chlore total sur le terrain	36D1*	0.15	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03	#	
Analyses microbiologiques								
Microorganismes aérobies à 36°C	36D1*	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	1	#	
Microorganismes aérobies à 22°C	36D1*	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	1	#	
Bactéries coliformes	36D1*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - sept. 2000	1	0 #	
Escherichia coli	36D1*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - sept. 2000	1	0 #	
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	36D1*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	1	0 #	
Caractéristiques organoleptiques								
Aspect de l'eau	36D1*	0	-	Analyse qualitative				
Odeur	36D1*	Chlore	-	Méthode qualitative				
Saveur	36D1*	Chlore	-	Méthode qualitative				
Couleur apparente (eau brute)	36D1*	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5	15 #	
Couleur vraie (eau filtrée)	36D1*	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5	15 #	
Turbidité	36D1*	0.42	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	0.10	2 #	
Analyses physicochimiques								
<i>Analyses physicochimiques de base</i>								
pH	36D1*	7.53	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	0.5	6.5 9 #	
Température de mesure du pH	36D1*	19.0	°C		NF EN ISO 10523	15		
Conductivité électrique brute à 25°C	36D1*	503	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	50	200 1100 #	
Cations								
Ammonium	36D1*	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2	0.05	0.10 #	
Anions								
Nitrates	36D1*	18	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	0.5	50 #	

36D1* ANALYSE (D1) EAU DE DISTRIBUTION (ARS36-2020)

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Ludovic RIMBAULT
Ingénieur de laboratoire



